



FICHE RÉFLEXE

N°39

FUITE DE GAZ ENFLAMMÉE OU ODEUR DE GAZ

RECONNAÎTRE LE DANGER

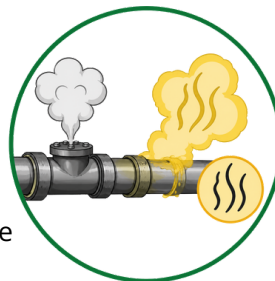
En présence d'une odeur de gaz :

- Odeur caractéristique (œuf pourri).
- Sifflement ou souffle provenant d'une canalisation.
- Présence d'un équipement gaz endommagé.

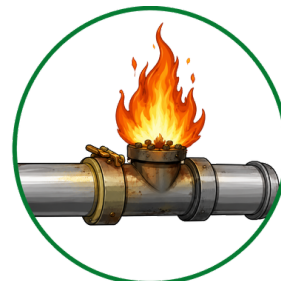
Si la fuite est enflammée :

- Ne jamais éteindre la flamme si la fuite ne peut pas être arrêtée.
- La flamme évite l'accumulation d'un nuage explosif.

⚠ Attention : Toute étincelle peut provoquer une explosion.



Odeur de gaz



Fuite de gaz enflammée

METTRE EN SÉCURITÉ

Éloigner les personnes

- Évacuer calmement la zone.
- Interdire l'accès.

Supprimer toute source d'ignition

- Ne pas fumer.
- Ne pas utiliser d'interrupteur électrique.
- Ne pas utiliser de téléphone portable dans la zone.

Si cela peut être fait sans danger

- Fermer le robinet ou la vanne de gaz.
- Ventiler naturellement (ouvrir portes et fenêtres).
- Ne jamais utiliser de ventilateur électrique.



Évacuer la zone



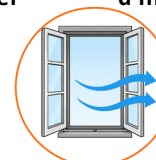
Interdiction de fumer



Ne pas actionner d'interrupteur



Fermer la vanne de gaz



Aérer naturellement

ALERTER ET ATTENDRE LES SECOURS

Prévenir immédiatement

- Les secours (**18 ou 112**).
- Le responsable de l'établissement.
- Le distributeur de gaz si nécessaire.
(GRDF : 0800 47 33 33)

Attendre les secours

- Maintenir un périmètre de sécurité.
- Guider les secours vers le lieu de la fuite.
- Ne réintégrer les locaux qu'après autorisation.



Alerter les secours



Attendre les secours



Périmètre de sécurité

À NE JAMAIS FAIRE



Éteindre une fuite de gaz enflammée sans avoir coupé l'alimentation.

Actionner un interrupteur, une sonnette ou un appareil électrique.

Utiliser une flamme pour rechercher une fuite.

Rentrer dans la zone tant que le danger n'est pas levé.